

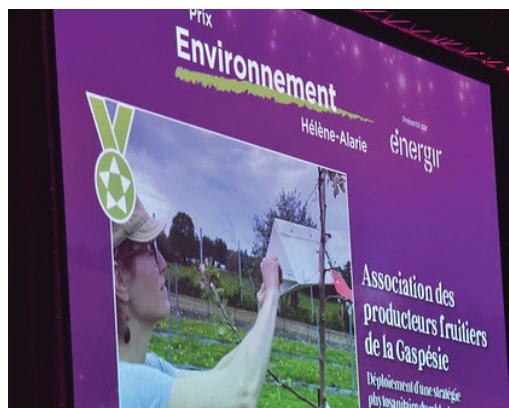
Trousse de mise en candidature pour les prix de l'Union 2025



Votre groupe a mis en œuvre un projet d'action collective depuis l'an passé?

N'hésitez pas à le soumettre! Vous pouvez également présenter à nouveau un projet qui n'a pas été gagnant lors des éditions précédentes.

**Date limite
d'inscription
3 octobre 2025**



Pour toute question :

Sylviane Gagnon au 450 679-0540, poste 8518 ou à congres@upa.qc.ca

Introduction

Le Gala de l'Union se déroulera le 3 décembre 2025

Quatre grands prix d'excellence seront décernés à des groupes, ou des équipes ayant travaillé pour le développement ou la valorisation de l'agriculture. Ces groupes peuvent avoir mobilisé les administratrices et les administrateurs, les productrices et les producteurs et d'autres intervenants autour de grands enjeux agricoles et forestiers, ou avoir réalisé des projets touchant la mise en marché, l'agroenvironnement, ou l'aménagement du territoire soit comme action collective ou dans le but de valoriser la profession.

À gagner

Chacun des groupes finalistes bénéficiera d'une visibilité importante avant et après le Gala de l'Union. Les lauréats recevront une **BOURSE DE 1000 \$** ainsi qu'un trophée par groupe. De plus, chaque groupe finaliste se verra remis un certificat honorifique encadré.

Les gagnants seront dévoilés lors du Gala.

Participez en grand nombre et soumettez votre candidature à congres@upa.qc.ca

QUATRE CATÉGORIES DE PRIX

Prix Développement
Gérard-Filion

Prix Environnement
Hélène-Alarie

Prix Valorisation
Laurent-Barré

Prix Solidarité
Jean-Paul-Raymond



Catégories de prix

PRIX DÉVELOPPEMENT – Gérard-Filion

Pour des réalisations dans les domaines de la mise en marché, du développement régional, de la protection du territoire, ou pour des initiatives en faveur de la relève et de l'agriculture de proximité.

PRIX ENVIRONNEMENT – Hélène-Alarie

Pour des projets en faveur de l'agriculture et de la foresterie durables, pour l'adoption de nouvelles pratiques ou pour l'adaptation aux changements climatiques.

PRIX VALORISATION – Laurent-Barré

Pour des initiatives inspirantes valorisant la profession, l'agriculture et la foresterie privée.

PRIX SOLIDARITÉ – Jean-Paul-Raymond

Pour l'engagement syndical ou pour des actions de mobilisation et de concertation.

Sur le formulaire de mise en candidature, veuillez indiquer le prix pour lequel la candidature est déposée. Cette dernière doit respecter la thématique de la catégorie sélectionnée.

OBJECTIF DES PRIX

Tous les prix visent à récompenser et à mettre en valeur une équipe de productrices et de producteurs agricoles ou forestiers ayant mené à bien une action collective.

Cette action, ou cet événement doit avoir :

- contribué à renforcer la cohésion entre les productrices et les producteurs agricoles ou forestiers;
- eu un impact positif dans la communauté immédiate (municipalité, MRC, région, etc.) en fonction des retombées potentielles;
- apporté une amélioration directe pour les productrices et producteurs.

Critères de sélection

- **L'effort** - Les actions ont nécessité un effort important de la part du groupe candidat et démontrent que les difficultés ont été surmontées. **(20 points)**
- **La mobilisation** - L'initiative a mobilisé un nombre de producteurs agricoles ou forestiers représentant une proportion importante de la quantité de participants potentiels. **(20 points)**
- **La cohésion** - L'initiative a contribué significativement au renforcement de la cohésion entre les producteurs. **(20 points)**
- **Les retombées et l'impact** - La démarche a eu des résultats concrets et perceptibles qui ont profité à un grand nombre de personnes en tenant compte des proportions et des moyens mis en œuvre. **(20 points)**
- **La collaboration** - Des partenariats ou collaborations ont été développés avec d'autres acteurs (internes – externes). **(20 points)**

NOTE IMPORTANTE

Le dossier de candidature doit inclure :

- Les pages de renseignements généraux complétées;
- Au moins deux photos ou visuels illustrant le projet et répondant aux spécifications techniques : 3600 x 2400 pixels, ou plus, en résolution 72 DPI (poids minimum de 2 Mo) en format JPG. D'autres photos, vidéos ou illustrations (affiches ou dépliants) peuvent être jointes;
- Une lettre de recommandation transmise par un affilié de l'UPA (requis uniquement si le présentateur du projet n'est pas un affilié de l'Union);
- Les réponses au questionnaire pour un maximum de quatre pages écrites en police Arial, à interlignes 1,5 (incluant les documents annexés, revues de presse et hyperliens);
- Toutes les abréviations inscrites au long pour éviter les confusions. Notez que les boîtes de texte à remplir sont limitées au nombre de mots autorisés et que l'excédent n'apparaîtra pas.
- Toute la démarche syndicale au cours de laquelle les productrices et les producteurs ont été impliqués et non seulement le résultat!

Conditions d'admission

L'action ou l'événement, en cours ou complété, doit avoir été initié et géré par le groupe candidat depuis 2024. Si le projet n'est pas complété, il doit tout de même avoir généré des retombées.

La candidature doit être déposée au plus tard le 3 octobre 2025. L'annonce de votre mise en candidature avant cette date est toutefois la bienvenue. Une candidature peut être présentée à nouveau si elle n'a jamais été lauréate.

Groupes admissibles

Tous les groupes affiliés à l'Union peuvent présenter leur candidature dans l'une ou l'autre des catégories. Les groupes de productrices ou producteurs ayant reçu l'appui d'un affilié peuvent aussi présenter leur candidature.

Fonctionnement

Un appel de candidatures est adressé à l'ensemble des groupes affiliés, régionaux et spécialisés. Un jury sera composé de trois personnes en lien avec la thématique, soit une personne membre d'une table, une d'un groupe externe, et une troisième provenant de la Direction affaires publiques et syndicales ou de la Direction recherches et politiques agricoles. Les jurés sélectionneront les finalistes et soumettront une liste des lauréats aux membres du conseil exécutif qui prendront la décision finale à ce sujet. Les groupes finalistes devraient s'assurer de mandater un ou des représentants pour recevoir leur prix le cas échéant. L'identité des lauréats sera dévoilée lors du Gala de l'Union tenu dans le cadre du congrès général de l'UPA.

DÉVOILEMENT DES FINALISTES

Vers la mi-novembre, après la rencontre des membres du conseil exécutif de l'UPA.

DÉVOILEMENT DES GAGNANTS

3 décembre 2025, lors du Gala de l'Union.

À gagner

UNE VISIBILITÉ EXCEPTIONNELLE POUR VOUS ET VOTRE REGROUPEMENT

Chacun des groupes finalistes bénéficiera d'une visibilité importante avant et après le Gala de l'Union. Les grands gagnants seront dévoilés au cours de la soirée de gala.

POUR LES FINALISTES* DE CHAQUE CATÉGORIE

- La publication d'un bref descriptif de leur projet
- Un certificat honorifique

*Maximum trois finalistes par catégorie

POUR LES GAGNANTS DE CHAQUE CATÉGORIE

- Un montant de 1000 \$
- Un trophée

Plusieurs autres éléments de valorisation et de visibilité sont également prévus

- Articles dans *Le Trait d'Union*
- Articles dans *La Terre de chez nous*
- Mentions sur les réseaux sociaux
- Mentions sur le site Web de l'UPA

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Remplir le formulaire disponible au www.upa.qc.ca/prix-gala-union/ et le retourner, avant le 3 octobre 2025 à congres@upa.qc.ca.

Pour toute question concernant les mises en candidature des prix de l'Union, veuillez communiquer avec Sylviane Gagnon au 450 679-0540, poste 8518 ou à congres@upa.qc.ca.

Les candidatures acceptées, de même que leurs proposeurs, doivent respecter les valeurs et la mission de l'Union. En cas de retard, deux points par jour ouvrable seront déduits sur un total de 100 points. Aucune candidature portée par une seule personne n'est admissible.